

Décision n° 2020-0004
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 6 janvier 2020
attribuant des ressources en numérotation à
l’opérateur Linkt

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 17-0879 en date du 27 octobre 2017 attestant du dépôt par l’opérateur Linkt d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Linkt reçu le 2 janvier 2020, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 13 janvier 2020, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 13 janvier 2022, à l'opérateur Linkt (Siren : 815 109 467) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	05 18 11	ZNE Argentat
Numéros géographiques	05 18 12	ZNE Aubusson
Numéros géographiques	05 18 13	ZNE Bellac
Numéros géographiques	05 18 14	ZNE Bourgueuf
Numéros géographiques	05 18 15	ZNE Boussac
Numéros géographiques	05 18 16	ZNE Ussel
Numéros géographiques	05 18 17	ZNE Uzerche
Numéros géographiques	05 18 18	ZNE Guéret
Numéros géographiques	05 18 19	ZNE La Souterraine
Numéros géographiques	05 18 20	ZNE Limoges
Numéros géographiques	05 25 01	ZNE Agen
Numéros géographiques	05 25 02	ZNE Arcachon
Numéros géographiques	05 25 03	ZNE Bayonne
Numéros géographiques	05 25 04	ZNE Bazas
Numéros géographiques	05 25 05	ZNE Bergerac
Numéros géographiques	05 25 06	ZNE Mussidan
Numéros géographiques	05 25 07	ZNE Nontron
Numéros géographiques	05 25 08	ZNE Périgueux
Numéros géographiques	05 25 09	ZNE Ribérac
Numéros géographiques	05 25 10	ZNE Terrasson-Lavilledieu
Numéros géographiques	05 25 11	ZNE Thiviers
Numéros géographiques	05 25 12	ZNE La Réole
Numéros géographiques	05 25 13	ZNE Langon
Numéros géographiques	05 25 14	ZNE Lesparre-Médoc
Numéros géographiques	05 25 15	ZNE Labouheyre
Numéros géographiques	05 25 16	ZNE Mont-de-Marsan
Numéros géographiques	05 25 17	ZNE Marmande
Numéros géographiques	05 25 18	ZNE Nérac
Numéros géographiques	05 25 19	ZNE Villeneuve-sur-Lot
Numéros géographiques	05 25 20	ZNE Mauléon-Licharre
Numéros géographiques	05 25 21	ZNE Oloron-Sainte-Marie
Numéros géographiques	05 25 22	ZNE Salies-de-Béarn
Numéros géographiques	05 32 79	ZNE Auch
Numéros géographiques	05 36 26	ZNE Foix
Numéros géographiques	05 36 39	ZNE Decazeville
Numéros géographiques	05 36 50	ZNE Espalion
Numéros géographiques	05 36 51	ZNE Rodez

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	05 36 52	ZNE Saint-Affrique
Numéros géographiques	05 36 54	ZNE Villefranche-de-Rouergue
Numéros géographiques	05 36 55	ZNE Cazères
Numéros géographiques	05 36 56	ZNE Condom
Numéros géographiques	05 36 57	ZNE Nogaro
Numéros géographiques	05 36 58	ZNE Cahors
Numéros géographiques	05 36 59	ZNE Figeac
Numéros géographiques	05 36 60	ZNE Souillac
Numéros géographiques	05 36 61	ZNE Lannemezan
Numéros géographiques	05 36 62	ZNE Tarbes
Numéros géographiques	05 36 63	ZNE Castres
Numéros géographiques	05 48 00	ZNE Cognac
Numéros géographiques	05 48 01	ZNE Confolens
Numéros géographiques	05 48 02	ZNE Jonzac
Numéros géographiques	05 48 03	ZNE La Rochelle
Numéros géographiques	05 48 04	ZNE Saintes
Numéros géographiques	05 48 05	ZNE Saint-Jean-d'Angély
Numéros géographiques	05 48 06	ZNE Bressuire
Numéros géographiques	05 48 07	ZNE Melle
Numéros géographiques	05 48 08	ZNE Niort
Numéros géographiques	05 48 09	ZNE Parthenay
Numéros géographiques	05 48 10	ZNE Châtellerauld
Numéros géographiques	05 48 11	ZNE Civray
Numéros géographiques	05 48 12	ZNE Loudun
Numéros géographiques	05 48 13	ZNE Montmorillon
Numéros géographiques	05 86 63	ZNE Angoulême
Numéros géographiques	05 86 64	ZNE Barbezieux-Saint-Hilaire

Article 2. L'opérateur Linkt acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Linkt adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Linkt et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales